

INFO PECHE 66

Bulletin Spécial

Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique
et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)



Réactualisation du PDPG : La première phase de l'étude touche à sa fin!



En début d'année 2017, l'agenda concernant le Plan Départemental de la Protection des milieux aquatiques et de la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) est bien rempli. En effet, le diagnostic sur le premier secteur à l'étude (Bassins Tech-Albères, Têt aval et Agly aval) en 2016-2017 est en cours d'achèvement, le deuxième secteur à l'étude (Têt amont, Aude, Sègre et Agly amont) pour 2017-2018 débute.

Durant le printemps, le pôle technique de la Fédération a terminé les comptes rendus des pêches électriques réalisées durant la campagne 2016. Ces résultats, couplés à des données de suivi de qualité de l'eau, permettent aux techniciens d'établir leur expertise sur l'état des peuplements piscicoles. Ces diagnostics sont réalisés par l'établissement de relations de cause à effet en croisant l'état des peuplements et les connaissances territoriales. Une fois les causes identifiées, la Fédération préconise des actions à mettre en place pour améliorer l'état des milieux et donc durablement l'état des peuplements. Ces actions sont ainsi hiérarchisées selon plusieurs critères comme l'importance prévisible de leur effet, leur faisabilité, leur intérêt pédagogique.

Lors des entretiens avec les AAPPMA, l'impact de la présence du Vison d'Amérique à largement été signalée. La Fédération a provoqué la création d'un groupe de travail départemental sur le sujet, piloté par la DDTM. En effet, son impact affecte de nombreuses espèces de la faune sauvage peuplant les cours d'eau et leurs abords (truites, desman, campagnol, couvain et oisillons d'oiseaux limicoles). Une action d'ampleur et coordonnées semble nécessaire sur ce sujet, jugé d'intérêt général.

La Fédération proposera en parallèle un mode de gestion en fonction de l'état des peuplements:

- la gestion patrimoniale, milieu en bon état, aucun repeuplement n'est effectué sur le milieu
- la gestion raisonnée, milieu peu perturbé, des repeuplements sont réalisés à court terme
- la gestion d'usage, milieu en mauvais état, les repeuplements sont indispensables à long terme pour répondre à la demande

halieutique.

Les premiers résultats de cette démarche ont été présentés aux AAPPMA en avril. Début mai, la Fédération a réuni les membres du comité de pilotage (partenaires techniques et financiers) pour présenter les premiers diagnostics établis sur les bassins Tech-Albères, Têt aval et Agly aval. En juin a commencé la démarche sur le secteur Têt amont, Aude, Sègre et Agly amont. Pour ce second secteur, les AAPPMA concernées se sont réunies fin juin au cours de deux ateliers géographiques afin de leur présenter la démarche de réactualisation du PDPG. Chaque AAPPMA sera ensuite rencontrée individuellement.

Cet été, comme l'an passé, la campagne de terrain commence par l'installation de sondes thermiques enregistreuses sur les stations de pêches et se poursuivra d'août à octobre par la réalisation de pêches électriques (ci-joint la carte du programme d'investigation 2017). Ainsi durant cette campagne 53 pêches électriques dont 2 dans l'Aude sont programmées pour le moment sur 30 journées. A cette occasion, des échantillons seront prélevés pour étudier la croissance et l'origine génétique des truites.

La réactualisation du PDPG s'accompagne par l'élaboration d'une application web. Elle sera accessible à tous et gratuitement. Vous pourrez y trouver les résultats des pêches électriques, la position des parcours de pêches et bien d'autres informations qui vous permettront de mieux connaître l'état des milieux aquatiques et des populations piscicoles présentes dans le département.

